



PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 13 Avril 2017 à 18 h 00 à la salle des fêtes à Montjoux

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 38

Nombre de procurations : 3

Étaient présents :

Mesdames : S. BERNARD, C. MOULIN, M. MARTIN, Ch. PRIOTTO, N. BLANC, P. HOFFMANN, A. LACHENS, G. MORENAS, N. NELSON, F. SIMIAN, F. BRES, M. MAILLIAT GALLIANO.

Messieurs : D. ARNAUD, M-A. BARBE, G. BOMPARD, P. CHALAMET, J-P. FABRE, L. VINCENT, J-M. AUDERGON, O. CADIER, F. GRESSE, M. ROUSSET, J. BOURSALY, R. PALLUEL, J-P. LEMÉE, D. BRUN, H. BOFFARD, A. DE LESTRADE, F. MUCKE, S. TERROT, F. JOST, A. TIXIER.

Etaient absents et avaient donné pouvoir:

Monsieur BERNON Jean-Pierre (pouvoir à CADIER Olivier)

Monsieur BOUVIER Eric (pouvoir à BARBE Marc-André)

Monsieur CUER Gérard (pouvoir à MOULIN Corinne)

Monsieur ESPIE Patrick (pouvoir à PALLUEL Robert)

Monsieur KOHLER (pouvoir à LACHENS Anne)

Monsieur REYNAUD Philippe (pouvoir à BOMPARD Guy)

Était absent et représenté par son suppléant :

Monsieur BERRARD Philippe (Suppléante CHASTAN Claire)

1 - Ouverture de la séance

Le Président, J-M. AUDERGON, accueille les conseillers communautaires et donne la parole à Claire CHASTAN, 1^{ère} adjointe à Montjoux, qui remplace Philippe BERRARD, empêché par une inspection.

Cl. CHASTAN souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

Elle présente le site internet de la commune www.montjoux-drome.fr, créé bénévolement par un jeune du village, Lucien CHASTAN. Le site va s'étoffer au fil du temps.

Le Président, J-M. AUDERGON procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

2 - Approbation du procès-verbal du 09.03.2017

J-M. AUDERGON demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 09.03.2017.

Le procès-verbal du 09 Mars est approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires présents (3 ABSTENTIONS : N. BLANC, F. GRESSE, A. TIXIER absents lors du conseil communautaire).

3 – Fixation des taux de fiscalité pour l'année 2017

J-M. AUDERGON indique en préambule que l'objectif initial de l'ajustement de la fiscalité était de reconstituer la CAF de la Communauté et de financer la fibre optique (l'hypothèse du fond de concours ayant été écartée). Or deux événements sont venus consécutivement et après que le budget ait été élaboré, contrarier cet objectif :

une perte de recettes sur les bases fiscales de la CFE de 103 000 € et une perte de 38 000 € de DGF. Suite à ces nouvelles très récentes, la CC va consolider sa situation mais pas sa CAF.

F. GRESSE demande pourquoi il y a eu un changement de base ?

H. BOFFARD répond que la baisse de la CFE provient de la perte de l'Ex-Club Med.

Ch. PRIOTTO dit que les bases ne disparaissent pas du jour au lendemain, ça passe en commission locale intercommunale.

H. BOFFARD explique que l'Etat en 2015 a considéré que le repreneur de l'ex Club Med (, commençait une nouvelle activité et lui a donc appliqué une base de CFE. L'activité n'ayant pas démarrée, le nouveau propriétaire n'a pas payé, mais l'Etat a quand même reversé la CFE à la CCDB. Cette année, la base a été enlevée

Ch. PRIOTTO trouve que la CC manque de perspectives et est inquiète de cette situation qui n'est pas nouvelle. En 2013, 2015 et en 2017 la CC demande une hausse des taux de fiscalité. Et en parallèle on augmente aussi la Redevance OM. Ces hausses pèsent toujours sur les foyers. Elle tient à signaler que sur la taxe d'habitation, la part intercommunale est équivalente à la part communale. Il n'y a pas de nouveaux services ou de projet de territoire qui justifie cette hausse.

Elle ajoute qu'en 10 ans, à Dieulefit il y a eu 2 hausses des taux de fiscalité. Pour elle, cette difficulté est la preuve que la CC est trop petite et n'est pas viable.

J-M. AUDERGON répond :

En 2013, l'analyse financière montrait une CAF insuffisante, il a donc été procédé à un ajustement. En 2015, le conseil s'est engagé au déploiement de la fibre optique (en comité des maires il a été décidé de ne pas faire appel au fond de concours). L'investissement consenti d'un montant de 2 millions d'Euros correspond bien à une prise de compétence nouvelle qui a ce titre requiert une hausse de contribution. En terme de services, la Communauté assume complètement les compétences qui lui ont été confiées ce qui effectivement représente une charge (enfance, jeunesse, zones d'activités, la fibre...).

Il rajoute que l'on reverse environ 1 000 000 € dans les caisses de péréquation soit les deux tiers de la fiscalité perçue.

Ch. PRIOTTO dit que pour équilibrer un budget, on peut faire des économies. A Dieulefit, en 2017 il y a une baisse de 100 000 € de frais de fonctionnement.

J-M. AUDERGON répond que pour la CC, les frais de fonctionnement sont minimisés. Ils ne représentent que 5.15% du budget total de la Communauté, ce qui est remarquable au regard des autres collectivités et qui montre que les budgets sont particulièrement maîtrisés.

Délibération n°37/2017

Considérant les lois de finances et notamment celle de 2017,

Considérant que les collectivités locales à FPU et à fiscalité mixte doivent voter les taux des différentes taxes,

Considérant les éléments transmis par les services fiscaux, les données s'établissent ainsi :

	Bases notifiées 2017	Taux idem 2016	Produits 2017
CFE	1 354 000*	22.56 %	305 462
TH	15 123 000	9.04 %	1 367 119
TFB	11 590 000	0.7 %	81 130
TFNB	270 700	3,57 %	9 664
TOTAL			1 763 376

* perte de bases de 382 0000 € par rapport à l'année 2016.

Le Président, Jean-Marc AUDERGON propose une hausse des taux de la fiscalité, nécessaire à l'équilibre du budget 2017, notamment suite à la charge supplémentaire relative à la mise en œuvre du déploiement de la fibre optique par le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique, à la

perte de bases de la CFE (Contribution Foncière des Entreprises) et à l'amélioration d'une CAF (Capacité d'Auto Financement) actuellement faible.

Le produit attendu serait alors de 127 164 €.

	Bases notifiées 2017	Nouveaux taux 2017	Produits 2017
CFE	1 354 000	24.21%	327 803
TH	15 123 000	9.50 %	1 436 685
TFB	11 590 000	1 %	115 900
TFNB	270 700	3,75 %	10 151
TOTAL			1 890 540

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents (9 ABSTENTIONS : Ch. PRIOTTO, J-P. BERNON par pouvoir à O. CADIER, N. BLANC, O. CADIER, F. GRESSE, P. HOFFMANN, R. KOHLER par pouvoir à A. LACHENS, A. LACHENS, N. NELSON) :

- FIXE le taux de la CFE 2017 à 24.21 %
- FIXE le taux de la TH 2017 à 9.50 %
- FIXE le taux de la TFB 2017 à 1 %
- FIXE le taux de la TFNB 2017 à 3.75 %
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

4 - Vote des budgets primitifs 2017

Un exemplaire des Budgets primitifs 2017 a été envoyé à chaque conseiller communautaire.

Budget Général

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 4 448 059.00

Total des recettes : 4 448 059.00

Section d'investissement

Total des dépenses : 2 703 007.00

Total des recettes : 2 703 007.00

Le Budget Général est accepté à l'unanimité des conseillers communautaires présents (2 ABSTENTIONS : R. KOHLER par pouvoir à A. LACHENS, A. LACHENS).

Ch. PRIOTTO demande quand commence les travaux pour la fibre optique.

P. STADLER répond que 2017 est l'année d'étude et 2018/2019 la 1^{ère} phase de travaux.

Budget Annexe 1 – Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 117 484.00

Total des recettes : 117 484.00

Section d'investissement

Total des dépenses : 532 005.00

Total des recettes : 532 005.00

Le Budget Annexe 1 "Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit" est accepté à l'unanimité des conseillers communautaires présents.

Budget Annexe 2 – Création de zones d'activités sur Le Pays de Dieulefit

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 24 324.00

Total des recettes : 24 324.00

Section d'investissement

Total des dépenses : 1 125 827.00

Total des recettes : 1 125 827.00

Le Budget Annexe 2 "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit" est accepté à l'unanimité des conseillers communautaires présents.

Budget " Déchets ménagers et assimilés"

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 1 340 558.00

Total des recettes : 1 340 558.00

Section d'investissement

Total des dépenses : 192 206.00

Total des recettes : 192 206.00

Le Budget "Déchets ménagers et assimilés" est accepté à l'unanimité des conseillers communautaires présents.

Budget " Régie de distribution de chaleur"

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 60 076.00

Total des recettes : 60 076.00

Section d'investissement

Total des dépenses : 53 944.00

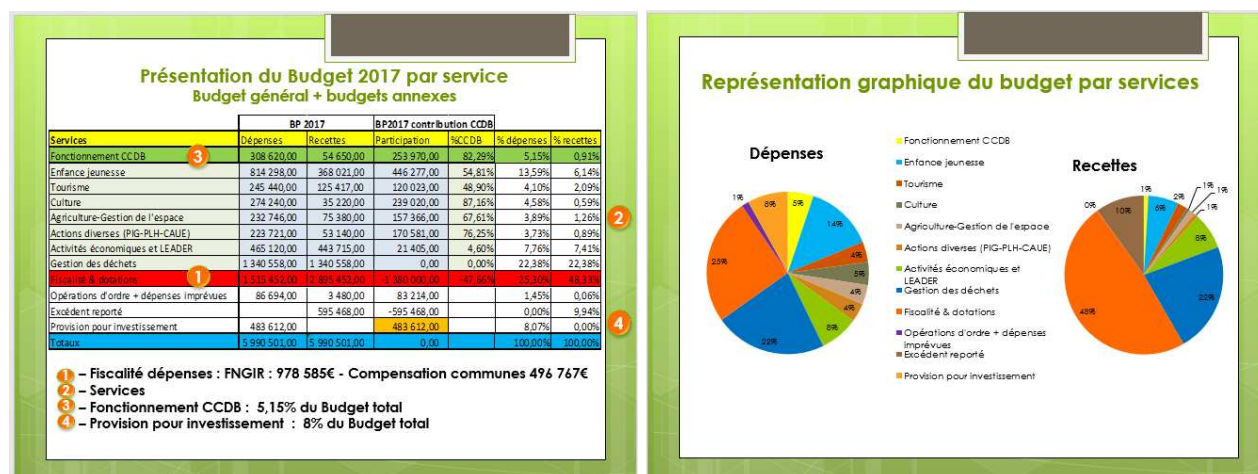
Total des recettes : 53 944.00

Le Budget "Régie de distribution de chaleur" est accepté à l'unanimité des conseillers communautaires présents.

5 – Diaporama avant le vote des budgets.

Un diaporama est projeté et sera envoyé par mail à tous les conseillers communautaires. Il dresse un bilan synthétique de l'ensemble du budget de la Communauté, tous budgets confondus, qui avoisine les 6 millions d'€.

J-M. AUDERGON présente une analyse du budget 2017 par service (dépenses, recettes, contribution de la CC).



6 - Le point sur la Commission "Aménagement de l'Espace - Développement Économique"

6.1- Point sur la commission.

R. PALLUEL informe que les travaux sont quasiment terminés. Du retard a été pris car on était en attente du nouveau règlement du SDIS sur la réserve incendie. Le poste de relevage, le cheminement piéton, les plantations sont terminées. L'irrigation va être mise en place car il fait chaud. Il restera l'éco-bassin lié aux normes incendie (délai plus long). Le solde de l'opération devrait arriver à une plus-value de 30 000 €.

Aujourd'hui, on arrive à un prix estimé à 47/48 € le m². Si nous avons la subvention du département, le prix sera ajusté. Nous allons pouvoir signer les compromis.

Concernant la véloroute, le SMBRJ a fait une provision.

7- Le point sur la Commission "Agriculture - Gestion de l'Espace - Environnement"

7.1- Point sur la commission.

M-A. BARBE informe que la commission s'est réunie le 30 mars à Comps. La presse et les éleveurs avaient été conviés pour discuter des attaques qui ont eu lieu récemment.

Il explique que les 36 loups autorisés ont été prélevés en France, on ne peut rien faire jusqu'au 30 juin 2017. Un courrier va être co-signé par le Conseil Départemental, la chambre d'Agriculture et la CCDB pour une demande d'extension de prélèvement à 6 loups supplémentaires.

F. JOST dit que l'éleveur est très marqué, il garde ses bêtes à l'intérieur et puise dans ses ressources en foin. Il a la crainte de les sortir. Il comprend que le loup soit un animal protégé, mais redoute qu'un jour un accident ait lieu, les éleveurs sont à bout et en plein désarroi devant les nouveaux comportements du loup.

7.2- Groupement de commande pour la réalisation d'une étude d'opportunité pour l'amélioration des outils d'abattage locaux – Annule et remplace la délibération n°25/2017 du 09 mars 2017.

Délibération n°38/2017 :

Marc-André BARBE, Vice-président en charge de la commission " Agriculture, Gestion de l'espace, Environnement " explique que la CCDB a validé, lors du conseil communautaire en date du 09 mars 2017, la réalisation d'une étude d'opportunité pour l'amélioration des outils d'abattage locaux.

Compte tenu de la suppression du SMD 5ème pôle, la CCDB assure le portage de l'étude pour l'ensemble du territoire incluant Montélimar Agglomération.

Afin de mener à bien l'étude, la Communauté d'Agglomération de Montélimar- Agglomération et la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux souhaitent recourir à un même prestataire. Pour ce faire, Montélimar-Agglomération et la CCDB décident de créer un groupement de commandes.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5211-9 ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 relative aux marchés publics et notamment son article 28 ;

Vu le décret n°2016-360 relatif aux marchés publics,

Vu le projet de convention constitutive de groupement ;

Après avoir entendu l'exposé précédent ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de Montélimar-Agglomération et la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

8 - Le point sur la Commission "Petite Enfance-Jeunesse"

8.1- Point sur la commission.

M. MARTIN explique que dans le cadre de la mission Point Ressources d'Accompagnement de Projets Jeunes (PRAPJ), le service jeunesse accompagne 12 jeunes sur l'organisation d'un séjour en Grèce durant les vacances de printemps. Les jeunes ont présenté ce projet au jury PRAPJ organisé par la CAF et la DDCS, pour bénéficier d'une aide sur le projet. Le jury a eu un coup de cœur et leur ont octroyé 2500€, à condition de réaliser 1500€ d'actions d'autofinancement. Pour cela, ils ont décoré des tasses et les vendent.

C. MOULIN informe que Mr OUMEDDOUR félicite les jeunes de cette initiative.

Elle rappelle également que le service jeunesse et la Ferme St Pol photographient les habitants du territoire afin de monter une exposition avec 100 portraits de 0 à 100 ans. Après 5 semaines de "reportage" certaines communes sont peu ou pas représentées et il manque encore 25 années de naissance non photographié.

8.2- Signature d'une convention de Partenariat Jeunesse avec le Département.

La convention a été envoyée à tous les conseillers communautaires titulaires.

Délibération n°39/2017 :

Michèle MARTIN, Vice-présidente, en charge de la Commission "Petite Enfance Jeunesse" explique que dans le cadre de la politique Jeunesse mise en place par la Communauté de Communes, un partenariat avec le Département de la Drôme a été établi jusqu'au 31 décembre 2016.

La signature de cette nouvelle convention a pour objet de définir le cadre partenarial et les modalités contractuelles entre la Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux et le Département de la Drôme en matière d'animation sociale pour l'année 2017.

Dans le cadre de la convention, le Département s'engage à apporter une dotation de 35 000 € en 2017 pour le financement des postes suivants :

- 1 poste de chef de projet à hauteur de 17 500 € par ETP
- 1 poste d'animateur de proximité à hauteur de 17 500 € par ETP.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention avec le Département de la Drôme.

Jean BOURSALY quitte la séance et donne pouvoir à Monique MAILLIAT GALLIANO à partir de 19H45.

Philippe BERRARD arrive à la séance.

8.3- Accueil de loisirs Intercommunal - Augmentation de la durée mensuelle du poste de directrice de l'accueil de loisirs de Bourdeaux.

M. MARTIN rappelle que la directrice de l'ALSH de Bourdeaux effectue également l'animation des mercredis à l'ALSH de La Bégude de Mazenc. Il est proposé d'agréger ses deux temps de travail ce qui simplifiera la gestion de son contrat.

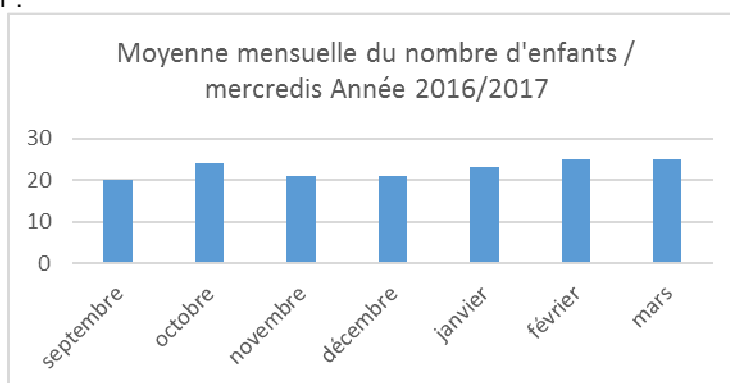
Délibération n°40/2017 :

Michèle MARTIN, Vice-présidente, en charge de la Commission "Petite Enfance Jeunesse", rappelle que par délibération n°67/2015 du 9 juillet 2015, le temps de travail de la directrice de l'ALSH à Bourdeaux a été fixé à 20h hebdomadaire annualisé.

Elle rappelle aussi que par la délibération 93/2015 du 5 novembre 2015, afin de faire face à une augmentation d'activité avait été créé un poste non permanent d'animateur des mercredis à l'accueil de loisirs " Ferme Saint Pol " à raison de 8 h hebdomadaires. Ce poste a été pourvu en septembre 2016, suite à une forte demande des familles, avec une augmentation de la capacité d'accueil jusqu'à 32 enfants de 3 à 11 ans. Elle souligne que 24 enfants peuvent être pris à la sortie de l'école par les minibus, ces ramassages étant assurés entièrement par l'équipe, tout en permettant l'accueil sur place des familles qui amènent leurs enfants.

Synthèse du Bilan présenté en commission :

- Fréquentation :



(Pour info en 2015/2016, la moyenne était de 17 enfants)

33 familles fréquentent le service de l'ALSH les mercredis : 3% d'Aleyrac, 12% de Dieulefit, 39% de La Bégude de Mazenc, 9% de Le Poët Laval, 21% de Pont de Barret, 3% de Salettes, 3% de Souspierre, 9% hors CC (ne bénéficient pas des ramassages). Sur ces 33 familles, 10 appartiennent aux tranches de revenus les plus basses, 13 sur la tranche intermédiaire (Quotient Familial entre 669 et 1200), 10 sur la tranche supérieure à 1200.

Sur les 51 enfants qui ont utilisés ce service, 13 enfants ont entre 3 et 6 ans, 16 enfants entre 6 et 8 ans, 22 entre 8 et 11 ans.

- Analyse qualitative : Les conditions d'accueil et d'animation se sont nettement améliorées, avec la possibilité de faire des groupes d'activités par tranche d'âges, de permettre au plus petits de faire un temps de repos, mais aussi d'assurer la restauration à midi (réchauffage, service, plonge, ménage) sans faire appel à une personne extérieure.

Il est proposé d'augmenter le temps de travail du poste de direction de l'ALSH de Bourdeaux, afin d'y rajouter la mission d'animation des mercredis à l'accueil de loisirs " Ferme Saint Pol ". Cela permettra de favoriser les transversalités entre les deux structures et les bassins de vie (Bourdeaux / Dieulefit/ La Bégude) et de consolider ce poste en lui offrant cette mission complémentaire.

- Analyse Budgétaire : Le budget global des mercredis en 2016 est de 30 436 € pour 4 109 heures de présence/enfants, avec un coût estimé pour la CC de 12 750 €, déduction faites des recettes des familles et des aides de la CAF (PSO et PSEJ estimée), soit un coût de 3.10€/enfants/h.

Avec cette augmentation, la création de ce poste, pour 2017, le budget est estimé à 35 029 € pour 5 698 heures de présences prévues (22 enfants en moyenne) soit un coût estimé pour la CC de 16 947 €, déduction faites des recettes des familles et de aides de la CAF (PSO et PSEJ estimée), soit un coût par heure de 2.97€/enfants/h. La structure étant mieux rentabilisée par la fréquentation.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE l'augmentation du temps de travail du poste de direction de l'ALSH de Bourdeaux pour le porter à 28h hebdomadaire annualisées à partir du 15 mai 2017 pour assurer l'animation de l'accueil de loisirs " la Ferme Saint Pol ", les mercredis ;**

- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche et signer toutes pièces utiles à cette décision.

9 - Le point sur la Commission "Solidarités-Habitat"

F. SIMIAN informe qu'un prochain Comité de pilotage du PLH sera prévu en juin.

10 - Le point sur la Commission "Culture-Patrimoine"

F. SIMIAN rappelle que le 13 mai aura lieu les invitations villageoises avec le Collectif Craie à Le Poët Laval à partir de 17H00.

10.1- Portage et coordination de la manifestation Voix d'Exils 2017.

Délibération n°41/2017 :

Fabienne SIMIAN, Vice-présidente en charge de la Commission "Culture-Patrimoine", rappelle l'opération réalisée avec la Communauté de Communes du Val de Drôme concernant Voix d'Exils (événement en octobre).

Elle rappelle également que, suite à un appel à candidature, l'association Nouvelles du Conte a été mandatée pour assurer la coordination de l'opération (mise en place du programme, des animations, communication...) pour les années 2016 et 2017.

En 2016, la CCDB portait l'opération (commanditaire auprès de Nouvelles du Conte et la sollicitation de subvention LEADER); la CCVD a versé à la CCDB sa participation au co-financement.

Pour 2017 il est proposé que le portage de l'opération soit assuré par la CCVD qui déposera un dossier de demande de subvention au titre du programme LEADER. Chaque communauté de communes participera à 50% sur la partie non subventionnée.

Budget prévisionnel

Dépense en TTC :

Prestation Nouvelles du Conte : 7 500 €

Recettes en TTC :

LEADER : 4 800 €

CCVD : 1 350 €

CCDB : 1 350 €

TOTAL : 7 500 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE** le portage de Voix d'Exils par la CCVD ;
- **VALIDE** le plan de financement ;
- **VALIDE** la participation de la CCDB à la manifestation pour un montant maximal de 1 350 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Mesdames NELSON Nadia et LACHENS Anne quittent la séance à 20H00.

Monsieur KOHLER Rémi ayant donné son pouvoir à LACHENS Anne, mais cette dernière ayant quittée la séance, son pouvoir est annulé.

10.2- École de Musique du Pays de Dieulefit, CAEM, Signature de l'annexe annuelle 2017.

L'annexe annuelle du CAEM a été envoyée à tous les conseillers communautaires titulaires.

Délibération n°42/2017 :

Fabienne SIMIAN, Vice-présidente en charge de la Commission "Culture-Patrimoine", rappelle que la subvention de fonctionnement au CAEM entre dans le cadre de l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 qui oblige les collectivités à signer une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation d'une subvention attribuée à un organisme privé lorsqu'elle est supérieure à 23 000 €.

Elle rappelle que la convention triennale d'objectifs pour la période 2017 - 2019 a été approuvée par délibération n°28/2017 du conseil de mars 2017.

L'annexe 2017 fait état des actions annuelles menées par le CAEM conformément à l'article 3 de la convention triennale. Elle mentionne le montant de la subvention allouée par la CCDB inscrit au budget 2017 et les conditions de versement de cette subvention.

Fabienne SIMIAN en rappelle les articles et contenus.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE les contenus de l'annexe annuelle ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

10.3- Régie de la Maison de la Céramique, convention 2017.

La convention a été envoyée à tous les conseillers communautaires titulaires.

Délibération n°43/2017 :

Fabienne SIMIAN, Vice-présidente en charge de la Commission "Culture-Patrimoine", rappelle que la subvention de fonctionnement à la Régie de la Maison de la Céramique entre dans le cadre de l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 qui oblige les collectivités à signer une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation d'une subvention attribuée à un organisme privé lorsqu'elle est supérieure à 23 000 €.

La convention 2017 fait état des actions annuelles menées par la régie de la Maison de la Céramique. Elle mentionne le montant de la subvention allouée par la CCDB inscrit au budget 2017 et les conditions de versement de cette subvention.

Fabienne SIMIAN en rappelle les articles et contenus.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE les contenus de la convention 2017 ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

11 - Le point sur la Commission "Tourisme"

11-1- Office de Tourisme du Pays de Dieulefit - Signature de l'annexe annuelle 2017.

L'annexe annuelle de l'Office de Tourisme a été envoyée à tous les conseillers communautaires titulaires.

F. BRES aimerait qu'un apéritif de bienvenue soit proposé à Le Poët Laval.

J-M. AUDERGON répond que cette demande va remonter en commission Tourisme qui traitera cette demande tout en sachant qu'il ne saurait être envisagé de proposer une telle prestation pour tous les campings.

Délibération n°44/2017 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, rappelle que la subvention de fonctionnement de l'Office de Tourisme entre dans le cadre de l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 qui oblige les collectivités à signer une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation d'une subvention attribuée à un organisme privé lorsqu'elle est supérieure à 23 000 €.

Il rappelle que la convention triennale d'objectifs pour la période 2015 - 2017 a été approuvée par délibération n°24/2015 du conseil d'avril 2015.

L'annexe 2017 fait état du programme d'actions de l'O.T., de la répartition de sa masse salariale et des horaires d'ouvertures des 3 bureaux. Elle mentionne le montant de la subvention allouée par la CCDB inscrit au budget 2017 et les conditions de versement de cette subvention.

Il en rappelle les articles et contenus.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE les contenus de l'annexe annuelle ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

11-2- Signature de conventions d'autorisation de passage.

La convention a été envoyée à tous les conseillers communautaires titulaires.

Délibération n°45/2017 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, rappelle que lorsqu'un sentier de randonnée traverse une parcelle privée une autorisation de passage doit être signée entre le gestionnaire du sentier et le propriétaire concerné.

Suite à divers retours, les contenus de la convention utilisée précédemment par la CCDB, sur le modèle de celle du Département, ont été revus pour plus de clarté et de simplification tout en respectant les cadres réglementaires (article de référence notamment).

Il en rappelle les articles et contenus.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE les contenus de la convention ;**
- **AUTORISE le Président à signer les conventions d'autorisation de passage.**

12 - Le point sur la Commission "Gestion des déchets"

12.1- Point sur la commission.

Ph. BERRARD informe que la commission s'est réunie il y a 10 jours.

La commission va travailler sur un règlement de la redevance des OM.

La réflexion sur la TEOM, sera engagée à partir du mois de septembre avec l'appui d'un groupe de travail et d'un bureau d'études.

Le marché de collecte a été renouvelé dans le cadre du groupement de commande conduit par le SYPP et un gain de 79 000 € est constaté par rapport au marché précédent.

La question de la régie sera traitée lors du conseil de mai. Sur la base de la consultation lancée sur le marché de collecte, nous pourrions gagner 79 000 € par rapport au marché précédent et il n'y aurait qu'un seul prestataire (COVED), alors qu'aujourd'hui nous en avons 3, ce qui remettrait potentiellement en cause la mise en place de la régie.

Ch. PRIOTTO a compris que l'on change de colonne cartons, elle demande si on peut avoir un visuel ?

Ph. BERRARD répond que ce sera des colonnes comme le tri, en métal galvanisé qui aura le même volume que les Pélicans actuels.

Ch. PRIOTTO demande si des jours de collecte sont déjà fixés et s'inquiète de la nouvelle réorganisation avec le prestataire (nuisances si le ramassage est trop tôt, ramassage le lundi sur Dieulefit ...). Elle rajoute qu'avec Sébastien LIOGIER ils avaient réussi à bien organiser les collectes.

Ph. BERRARD explique que ça ne sera pas forcément un jour précis. Le prestataire collectera les OM, le tri et les cartons, en fonction des taux de remplissage. Il y aura un moment de calage, mais COVED a l'habitude de travailler comme cela. De plus, le chauffeur attiré à la CC chez Véolia est repris par COVED, il connaît bien le territoire.

M-A. BARBE tient à remercier la commission et le travail de Sébastien et Johan.

12.2- Prolongation par voie d'avenant pour 2017 de la convention Eco-Folio.

La convention a été envoyée à tous les conseillers communautaires titulaires.

Délibération n°46/2017 :

Philippe BERRARD, Vice-président en charge de la commission "gestion des déchets", explique qu'afin de percevoir les soutiens sur le recyclage des papiers, la CCDB a signé la convention d'adhésion type, proposée par Ecofolio en 2013, laquelle est arrivée à expiration au 31 décembre 2016, date de fin de l'agrément 2013/2016.

Ecofolio a été agréé par un arrêté ministériel du 23 décembre 2016 et publié au journal officiel du 29 décembre 2016, pour recouvrer l'éco-contribution sur la période 2017/2022. Sur 2017, il est le seul éco-organisme agréé sur la filière REP des papiers graphiques.

Le cahier des charges "de la filière des papiers graphiques" pour la période 2017/2022 (cahier des charges des Eco-organismes de la filière des papiers graphiques en application des articles L. 541-10, L. 541-10-1 et D. 543-207 à D. 543-211 du code de l'environnement, annexé à l'arrêté du 2 novembre 2016) prévoit, que les titulaires agréés au titre de la période 2017/2022, verse en 2017 les soutiens aux Collectivités au titre des tonnages qu'elles ont collectés, triés et traités en 2016 et déclarés en 2017.

Par conséquent, les Parties ont convenu de prolonger la Convention par voie d'avenant afin que la Collectivité puisse bénéficier des soutiens relatifs aux tonnages de déchets papiers collectés, triés et traités en 2016 et déclarés en 2017.

Par ailleurs, le cahier des charges "de la filière des papiers graphiques" pour la période 2017/2022 prévoit des évolutions du dispositif par rapport au précédent. Certaines de ces évolutions étant effectives à compter du 1^{er} janvier 2017, le présent avenant a pour objet de les insérer dans la Convention.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- AUTORISE le président à signer électroniquement l'avenant de prolongation de la convention d'adhésion relative à la collecte et au traitement des déchets papiers visés par le dispositif légal avec Ecofolio.

13 - Le point sur la Commission "Finances-Personnel"

13.1- Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et les modalités d'organisation de la sélection professionnelle (résorption de l'emploi précaire).

Délibération n°47/2017 :

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances - Personnel", informe le Conseil Communautaire :

L'article 17 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 et le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié permettent à certains contractuels de droit public de devenir fonctionnaires si l'employeur le prévoit.

Le recensement des contractuels, éligibles au dispositif " d'accès à l'emploi titulaire ", a été effectué.

Ces informations ont été répertoriées dans un rapport présenté au Comité technique, lequel fait apparaître (document joint)

- le nombre d'agents remplissant les conditions,
- la nature et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées,
- ainsi que l'ancienneté acquise en tant que contractuel au sein de notre Communauté de Communes.

Au vu de ce rapport, qui a reçu un avis favorable du CT en date du 16 novembre 2016 et compte tenu de la gestion prévisionnelle de nos effectifs, nous devons élaborer un **programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire** qui détermine :

- les emplois qui seront ouverts à la sélection,
- les grades associés,
- le nombre de postes,

- et la répartition des recrutements de 2016 à 2018.

Les agents éligibles aux dispositifs seront informés du contenu de notre programme pluriannuel et des conditions de nomination. Ils pourront alors candidater, s'ils le souhaitent, au regard des conditions spécifiques de classement

Hormis pour les grades à accès direct sans concours, ce dispositif est confié à une commission de sélection professionnelle qui peut être organisée :

- en interne sous la présidence d'une personnalité qualifiée désignée par le président du C.D.G.26, et un fonctionnaire d'au moins la même catégorie hiérarchique que le grade d'accès et l'autorité territoriale ou une personne qu'il désigne,
- ou bien en totalité par le C.D.G.26, par convention, avec toutefois un fonctionnaire de la collectivité d'au moins la même catégorie hiérarchique que le grade d'accès.

La commission d'évaluation professionnelle, chargée d'auditionner les candidats à la sélection professionnelle, se prononcera sur leur aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois du grade ouvert à la sélection, en tenant compte du type et du nombre de postes inscrit dans notre programme pluriannuel.

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances - Personnel", propose au Conseil Communautaire :

- ⇒ après avis du Comité technique, d'adopter le **programme pluriannuel " accès à l'emploi titulaire "** de la Communauté de Communes ci-dessous :

1 – grades accessibles par concours

Emploi	Grade correspondant à ces fonctions	Catégorie hiérarchique correspondante	Nombre emplois	Année de recrutement sur l'emploi	Observations : motif pérennisation (ou non pérennisation de tous les emplois pourvus)

2 – grades accessibles sans concours (échelle 3 de rémunération)

Emploi	Grade correspondant à ces fonctions	Catégorie hiérarchique correspondante	Nombre emplois	Année de recrutement sur l'emploi	Observations : motif pérennisation (ou non pérennisation de tous les emplois pourvus)
Chargée de mission " Développement Economique "	Attaché	A	1	2017	Pérennisation
Coordinatrice Enfance jeunesse	Attaché	A	1	2017	Pérennisation
Technique	Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	2017	Pérennisation

3 - perspectives de CDIisation de 2016 à 2018

- En 2016 : 0 - *Indiquer le nombre de CDIisations classiques (6 ans d'ancienneté) envisagées*
- Années suivantes, 2017 et 2018 : 4 - *Indiquer le nombre de CDIisations classiques (6 ans d'ancienneté) envisagées si personne n'obtient le concours.*
- ⇒ **et de déléguer l'organisation des sélections professionnelles au Centre de gestion de la Drôme**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012,

- ADOPTE la proposition du Président ;

- **AUTORISE** le Président à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Drôme pour l'organisation de la sélection professionnelle ainsi que toutes pièces utiles à cette décision.

14 - Le point sur la Commission "Travaux-Bâtiments-DSP"

Il n'y a pas de point à traiter.

15 - Décisions du Président

Décision 09-2017 :

CONSIDÉRANT, le retard pris dans l'établissement du bail commercial faisant suite au bail d'occupation précaire de l'association « Les Artisans Pontois » ;

Le Président, **DÉCIDE** de signer un avenant de prolongation de délai du bail d'occupation précaire et ce jusqu'au 31 mai 2017.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

Décision 10-2017 :

VU, le courrier daté du 24 mars 2017 de Mr Vincent MARTINEZ donnant congé de son contrat de travail au 23 avril 2017,

CONSIDÉRANT, la nécessité d'organiser la poursuite du service et ce durant les vacances scolaires de printemps et notamment pour le séjour en Grèce avec 12 jeunes,

Le Président, **DÉCIDE** de signer un contrat de travail permettant d'effectuer une période de chevauchement de 15 jours entre le départ de Mr Vincent MARTINEZ et la prise de fonction de Melle Marion DUMONTEIL le 11 avril.

16 - Questions diverses

J-M. AUDERGON rappelle que le Comité des Maires se réunit le 25 avril à La Halle à Dieulefit sur le sujet de l'eau et l'assainissement avec le Département et le SIEA.

Le Conseil est clos à 20h35

ALEYRAC	ARNAUD Dominique	
LA BÉGUDE DE MAZENC	BARBE Marc-André	
	BERNARD Sophie	
	MOULIN Corinne	
BÉZAUDUN SUR BINE	BOMPARD Guy	
BOURDEAUX	CHALAMET Patrick	
	MARTIN Michèle	
COMPS	FABRE Jean-Pierre	
CRUPIES	VINCENT Lionel	
DIEULEFIT	PRIOTTO Christine	
	AUDERGON Jean-Marc	
	CADIER Olivier	
	GRESSE Francis	
	HOFFMANN Patricia	
	LACHENS Anne	
	MORENAS Geneviève	
	NELSON Nadia	
EYZAHUT	SIMIAN Fabienne	
LE POËT LAVAL	BOURSALY Jean	
	BRES Françoise	
	MAILLIAT GALLIANO Monique	
MONTJOUX	BERRARD Philippe	
ORCINAS	ROUSSET Maurice	
PONT DE BARRET	PALLUEL Robert	
ROCHEBAUDIN	LEMÉE Jean-Paul	
LA ROCHE ST SECRET	BRUN Daniel	
SALETTES	BOFFARD Henri	
SOUSPIERRE	DE LESTRADE Alain	
TEYSSIÈRES	MUCKE Franck	
LES TONILS	JOST Frédéric	
TRUINAS	TERROT Serge	
VESC	TIXIER André	